Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 43 (2016)

Heft: 3

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Inquiétude vis-à-vis des assurances des Suisses de l'étranger

Le 16 avril, le Conseil des Suisses de l'étranger a siégé à Brunnen, au bord du lac des Quatre-Cantons. La séance a principalement porté sur l'AVS facultative et la caisse-maladie pour les Suisses de l'étranger. En outre, les 25 ans d'existence de la Place des Suisses de l'étranger ont été célébrés à Brunnen.

MARKO LEHTINEN

Soixante-sept membres du Conseil des Suisses de l'étranger disposant du droit de vote étaient réunis à l'hôtel Waldstätterhof, à Brunnen, lorsque Remo Gysin, le nouveau président de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), a ouvert la séance.

Les délégués ont élu la conseillère nationale vaudoise Isabelle Moret au Conseil et au Comité de l'OSE. Davide Wüthrich, qui est président du Parlement des jeunes Suisses de l'étranger et vit en Italie, a également été élu au Conseil des Suisses de l'étranger. Enfin, deux nouveaux membres de la Commission de rédaction de la «Revue Suisse» ont été élus: Claudia Iseli et Gaëlle Courtens.

Le Conseil des Suisses de l'étranger a reconnu les clubs suivants: Asociación Suiza de Beneficencia de Madrid, Swiss Canadian Chamber of Commerce, club suisse de Südschweden et Comunidad Suizo Boliviana.

Cotisations insuffisantes lors du retour

Outre la partie statutaire, la séance a notamment porté sur les assurances sociales des Suisses de l'étranger. Le problème concerne l'AVS: toute personne quittant la Suisse quitte l'assurance obligatoire. Et toute personne non assurée à l'étranger a des lacunes



de cotisations lorsqu'elle rentre en Suisse. Mais l'adhésion volontaire aux assurances sociales n'est pas toujours possible. Le principal problème concernant les caisses-maladie est qu'une personne domiciliée à l'étranger n'est pas assurée à titre obligatoire par les assurances maladie suisses. Mais alors, que faire? Jürg Brechbühl, de l'Office fédéral des assurances sociales, Patrick Schmied, de la Centrale de compensation, et Olivier Peters, de l'Office fédéral de la santé publique, ont répondu aux questions relatives à ces thèmes. Lors du forum de discussion, les banques suisses ont une nouJohann Schneider-Ammann, président de la Confédération, a rendu visite à l'OSE à Brunnen.

Photo Ariane Roulet

velle fois alimenté les sujets de conversation. Les Suisses de l'étranger ont des difficultés à ouvrir un compte dans leur pays ou à acheter des cartes de crédit. De plus, ils payent souvent des frais plus élevés.

Brunnen n'a pas seulement accueilli la séance du Conseil des Suisses de l'étranger. Les 25 ans d'existence de la Place des Suisses de l'étranger ont également été célébrés. La fondation Place des Suisses de l'étranger a fêté son anniversaire en présence du président de la Confédération Johann Schneider-Ammann, entre autres avec une exposition d'affiches sur la Place.

IMPRESSIIM:

La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 42º année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 400 000 exemplaires, dont 140 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an. La responsabilité pour le contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion ni de la rédaction ni de l'éditrice.

DIRECTION ÉDITORIALE: Marko Lehtinen (LEH), rédacteur en chef: Stéphane Herzog (SH); Marc Lettau (MUL); Jürg Müller (JM); Peter Zimmerli (PZ), responsable des «news.admin.ch», Relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE, 3003 Berne, Suisse. TRADUCTION: CLS Communication AG DESIGN: Joseph Haas, Zurich IMPRESSION: Yogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen.

ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/ publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9. E-mail: revueldaso.ch

CLÔTURE DE RÉDACTION DE CETTE ÉDITION: 06.04.2016 Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.—/ étranger, CHF 50.—). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. www.revue.ch

CHANGEMENT D'ADRESSE: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.

